

Paris,  
Le 01 février 2017

## **Statut des orthophonistes : une réponse-type répétée mécaniquement Le mépris de Marisol Touraine s'étend des orthophonistes jusqu'aux parlementaires**

Hier, mardi 31 janvier, le député de l'Aveyron Arnaud VIALA a posé une nouvelle [question orale](#) concernant le blocage de nos dossiers imposé par le ministère de la santé.

Cette seconde question orale (après celle de Madame Jacqueline GOURAULT, sénatrice du Loir-et-Cher (Centre – Val de Loire), en octobre 2016) fait suite à près de 300 questions écrites posées depuis 2015 à Marisol TOURAINE par les parlementaires. Mais les réponses données, toujours des réponses-types, éludent systématiquement le sujet des salaires injustes avec des arguments partiels ou sans rapport.

Le parlementaire aveyronnais a rappelé que la situation de pénurie de soins orthophoniques dans les hôpitaux devient aiguë, ses conséquences dramatiques pour l'accès aux soins des patients et pour les étudiants qui ne trouvent plus de lieux de stage clinique. « Alors que la réforme a été annoncée voici plus de trois ans », les grilles salariales des orthophonistes, profession diplômée au grade master (bac+5), ne sont toujours pas à la hauteur des compétences, de l'autonomie et du niveau de formation, malgré la promesse ministérielle de 2015.

M. Arnaud VIALA a rappelé également que tous les autres dossiers de l'orthophonie sont bloqués par le ministère chargé de la santé :

- le décret concernant les règles professionnelles (imposé pourtant par la Loi Santé de janvier 2016),
- le décret d'application de la prescription de dispositifs médicaux,
- la maîtrise de la langue française retirée par la ministre de l'ordonnance relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, etc.

Ainsi que l'a déploré le député VIALA, la réponse lue par Ségolène NEUVILLE au nom de Marisol TOURAINE, « ne correspond pas exactement aux termes et à l'objet précis de [la] question ». La réponse n'évoque à nouveau que des primes aussi inaccessibles que précaires pour les professionnels. La réponse ment sur la spécificité des grilles annoncées. La réponse annonce des niveaux de gains *annuels* qui ne permettent nullement de rattraper le décalage de 600 euros *mensuel* avec les salaires des professions bac+5 des hôpitaux (il est vrai moins féminisées). Et comme toujours la réponse n'aborde nullement les raisons pour lesquelles le ministère de la santé refuse la juste mise à niveau indispensable à l'attractivité et donc à l'accès aux soins.

Enfin le député suggère que Marisol TOURAINE reçoive enfin « les représentants de cette fédération [la FNO], afin d'entamer un échange constructif avec les orthophonistes »...

Les orthophonistes en appellent à l'arbitrage gouvernemental pour que soit mis fin au blocage contraire à toute notion de dialogue social et de politique de santé publique constructive.

Les orthophonistes ont demandé une audience au premier ministre et entendent être reçus le 02 février, journée d'actions nationale pour la revalorisation et la reconnaissance de leurs compétences.

*Plus d'informations sur [www.fno.fr](http://www.fno.fr)*